

# **COMPTE RENDU**

## **du Conseil municipal de Loos du**

### **31 mai 2016**

L'an deux mil seize, le trente et un mai à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 24 mai 2016 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité,

Le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Matthieu MONTIGNIES.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 35, dont 35 en exercice et 29 présents à l'ouverture de cette séance :

#### **Présents (29) :**

Mme Anne VOITURIEZ, Maire

M. Christophe MAERTENS, Mme Pascale LOQUET, M. Armand FORNACIARI, Mme Brigitte MARTEL, Mme Catherine CADART, Mme Francine HAMEAU, M. François BENNASSAR, Mme Catherine GRIERE, adjoints

M. Bruno HELLE, M. Dominique ROUSSEL, Mme Claudine PIERQUIN, M. Nicolas DETERPIGNY, Mme Annie BOSMAN, M. Alain DESSEVE, Mme Brigitte BALDEYROU, M. Jordan DUBAR, M. Matthieu MONTIGNIES, Mme Pascale BLONDEL, M. Christian ALBERIC, Mme Ingrid SERRURE, M. Benjamin GRESILLON, Mme Sabine TRAMONTANA, Mme Élisabeth MASQUELIER, M. François VERDONCK, Madame Valérie CONSEIL, M. Daniel GRUSZCZYNSKI, Mme Sandrine ROUSSEL, M. Jean-Claude PLANQUE (du vote de la délibération 2016-05-31-25 au vote de la délibération 2016-05-31-37), M. Jean-Luc MUNRO, conseillers municipaux.

#### **Excusés avec pouvoir (3) :**

Mme Fabienne DESAVOYE (pouvoir à M. DESSEVE)

Mme Sophie WERQUIN (pouvoir à M. ROUSSEL)

M. Jean-Claude PLANQUE (pouvoir à M. GRUSZCZYNSKI de la délibération 2016-05-31-01 à la délibération 2016-05-31-24)

#### **Excusés sans pouvoir (2) :**

M. Gauthier BRUINEN

Mme Béatrice TRICART

#### **Absent (1) :**

M. Jean-Claude PUCHAUX

**Madame le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.**

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18 heures.

Elle évoque le caractère particulier de cette réunion. En effet Monsieur le Préfet a demandé que le conseil se prononce de nouveau sur l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal du 3 mars, au motif que Monsieur CASTRO, démissionnaire, lui ait adressé tardivement sa démission.

Madame le Maire précise que Monsieur CASTRO a démissionné au même moment et dans le même courrier qu'il lui a adressé de son mandat de conseiller municipal et de son mandat d'adjoint. N'étant plus conseiller municipal, il perd, ipso-facto, les qualités et délégations qui auraient pu lui être accordées en sa qualité de conseiller municipal. En effet, pour être adjoint il faut d'abord être

conseiller municipal, il en est de même pour les commissions ou représentations du conseil municipal dans les organismes extérieurs.

Monsieur le Préfet nonobstant cette contradiction persiste dans sa volonté de voir un vice de forme dans la non présentation de la démission au représentant de l'Etat. Aussi convient-il, pour éviter tout contentieux et avoir une assise juridique incontestable de nos délibérations, de rectifier ce problème de forme.

Lors de la réunion des responsables de groupe, il a été convenu que les votes se referaient de façon telle que prévue par le code, et que l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal du 3 mars seraient présentées une à une avec reprise au compte rendu des commentaires ou positions qui ont été celles du conseil du 3 mars.

Madame le Maire a toutefois reçu des demandes d'interventions particulières sur les délibérations 1-7 et 9.

Madame MASQUELIER intervient pour rappeler que lors du précédent conseil, son groupe avait fait une motion d'ordre faisant état de dysfonctionnements du Conseil Municipal, motion qu'elle réitère aujourd'hui en précisant que le compte rendu du conseil du 3 mars est toujours en ligne, et que les documents financiers ont été déposés tardivement aux responsables de groupes. Elle conclut en rappelant que si le Maire est libre de planifier les réunions de conseil en fonction d'impératifs qui sont les siens, il se doit toutefois d'assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée.

Monsieur MUNRO emboîte le pas sur ces constats de dysfonctionnement et regrette l'envoi tardif des arrêtés.

Madame le Maire répond que la motion qui est présentée par Madame MASQUELIER est d'ordre politique. C'est le jeu de l'opposition. Elle apporte quant à elle son soutien aux services de la Ville, et souligne que s'il y a eu « retard » dans la production de certains documents, ce fait est imputable au surcroît de travail colossal qui a été nécessaire à la préparation de la sortie des emprunts toxiques.

Si elle regrette l'envoi qualifié de tardif, elle confirme néanmoins qu'il reste toujours dans les limites prévues par le règlement intérieur. Elle annonce à cette fin, une amélioration de nos procédures : le Conseil Municipal de septembre aura pour la première fois à se prononcer sur l'adoption d'un règlement financier.

En ce qui concerne les arrêtés, elle signale qu'ils ont été transmis préalablement à la réunion du conseil du 3 mars, que l'arrêté pris dans l'intervalle, a été communiqué à la fois aux commissions en même temps que l'ensemble des délibérations prévues pour ce Conseil. Cet arrêté n'a fait l'objet d'aucun commentaire, ni d'aucune demande d'explication en commission.

En séance, les arrêtés ne soulèvent aucune interrogation.

## **INFORMATIONS :**

### **INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX : MONSIEUR BRUINEN ET MADAME TRICART :**

Respectant les conditions de forme Mme le Maire procède à l'installation de Monsieur Gauthier BRUINEN et de Madame Béatrice TRICART. Cette dernière est fort investie dans l'action sociale puisqu'elle siégeait au conseil d'administration du CCAS en tant que représentante de l'Association des paralysés de France. Madame TRICART est excusée aujourd'hui pour des raisons médicales. Elle lui souhaite la bienvenue.

### **PRESENTATION DU PEDT ET CHANGEMENTS D'HORAIRE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant au PEDT, en précisant que cet avenant a pour objet essentiel de fixer les objectifs de ce PEDT, et de modifier les horaires des nouvelles activités périscolaires.

Trois objectifs essentiels ont été validés par l'Education Nationale : la laïcité et la citoyenneté, le développement durable, la construction de l'individu et son épanouissement.

La vocation du PEDT est d'améliorer la qualité des rythmes scolaires ainsi que la gestion des nouvelles activités. L'objectif est d'assurer aux enfants un encadrement de meilleure qualité et des actions plus suivies. Le moyen pour y arriver est un partenariat avec l'Education Nationale. Il a été décidé de diviser la ville en 2 secteurs : le secteur Est : comprenant les écoles Curie-Michelet, Anatole France, Sorlin et Louise Michel et le secteur Ouest : comprendra les autres écoles

Les NAP commenceront à 14h45 pour les maternelles, et à 15h50 pour les élèves des écoles primaires. Le souhait de l'Inspecteur étant que les enfants scolarisés dans les établissements situés dans des quartiers retenus au titre de la politique de la ville, ne subissent une trop longue rupture avec l'activité scolaire. Cette nouvelle organisation permettra d'avoir un personnel plus fidèle et des activités de meilleure qualité pour les enfants de nos écoles.

### **SIMPLIFICATION DU DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ECOLES ET ACTIVITES PERI-SCOLAIRES**

Madame le Maire présente ensuite le dossier unique d'inscription pour les activités scolaires, périscolaires et la cantine. Ce dossier est un outil de simplification des démarches et vise à l'amélioration des relations entre les parents, la Ville et la vie scolaire.

### **EMPRUNT EURO/CHF : NOTIFICATION DU FONDS DE SOUTIEN**

Madame le Maire rappelle que la ville est liée à DEXIA par un contrat dit TOFIX dont le taux d'intérêt est adossé à l'évolution de la parité entre l'euro et le franc suisse.

Suite au décrochage de la parité euro/CHF et l'explosion du taux d'intérêt contractuel la municipalité précédente a introduit un recours en annulation du contrat devant le TGI de Nanterre.

L'équipe municipale actuelle a poursuivi ce contentieux tout en saisissant l'opportunité d'une demande d'instruction d'une aide au Fonds de soutien. En effet, le contentieux risque d'être long et incertain. Par ailleurs les décisions de Justice n'étant pas particulièrement favorables aux collectivités territoriales, jusqu'à maintenant, on a plutôt à faire à des jugements de Salomon, ce sont des décisions de première instance sujettes à appel, cassation voire recours devant les juridictions européennes.

La majorité a longtemps réfléchi à la meilleure solution pour la Ville de Loos et a tranché pour le Fonds de soutien. Cette décision entraînera l'abandon du contentieux. Cette position qui nous permettra d'avoir une solution définitive à ce contrat et évitera d'avoir l'obligation de provisionner des sommes considérables et non prévisibles sur une très longue durée.

Cette démarche n'a pas été la seule entreprise pour trouver la solution la plus favorable à la ville. C'est ainsi que le 17 novembre 2015, Madame le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice du service finance ont reçu longuement en mairie Monsieur Philippe MILLS, Président de la SFIL, pour tenter d'infléchir sa position très dure. Le 19 février dernier, Madame le Maire s'est rendue à Paris, au siège du Fonds de soutien, afin d'y rencontrer son directeur Monsieur BAUDUIN. Elle y a plaidé le dossier de la Ville de Loos et a demandé à ce que notre commune puisse bénéficier des 5% supplémentaires envisageables si l'Etat acceptait d'ouvrir une enveloppe complémentaire des 120 millions d'euros. Le but de cette démarche aurait permis à la Ville non seulement de bénéficier d'aides supplémentaires, mais aussi à l'ensemble des communes concernées, d'être aussi éligibles à ce fonds.

Pour appuyer cette demande, dès le 3 mars 2016, les parlementaires du Nord, toutes tendances confondues, ont été sollicités aux fins d'intervenir auprès du secrétaire d'Etat au Budget pour qu'il débloque le solde disponible de l'enveloppe budgétaire affectée à la résolution des emprunts toxiques. Ceci pouvant permettre d'abonder les sommes affectées au versement d'une aide supplémentaire de 5% aux communes présentant certaines caractéristiques. Une dizaine de parlementaire sont intervenus auprès du secrétaire d'Etat au Budget en ce sens.

Le 6 avril 2016, avec l'aide du Député de notre circonscription, Madame le Maire a obtenu un rendez-vous auprès de Monsieur ECKEERT, Secrétaire d'Etat au Budget, auprès duquel elle a défendu la cause de la Ville de Loos, et est ressortie particulièrement optimiste de cet entretien.

La suite a malheureusement été moins positive, car il apparaît que les déboires financiers de la Région Poitou Charentes, qui vient de révéler des emprunts toxiques à un niveau supérieur à 100 millions d'euros, sont de nature à grever tout effort complémentaire de l'Etat.

Le Fonds de soutien a notifié le 4 mai à la Ville de Loos son éligibilité à un taux de prise en charge de l'aide accordée, de l'ordre de 63.15%, calculée sur un montant d'IRA prévisionnels qui s'élève à 13 632 136,50€ pour un capital restant dû de 4 346 786,40€ (le calcul de l'IRA a été fait à la date du 28 février 2015). En conséquence le montant maximal de l'aide dont pourra bénéficier la ville est de 8 608 694,21€.

Cette aide est définitive en son principe, et plafonnée. Il reste toutefois une interrogation sur le montant de l'IRA qui sera calculé le jour du remboursement du capital restant dû.

La prochaine échéance de cet emprunt tombe en juillet 2016. Du fait de délais administratifs incompressibles liés au remboursement anticipé de cet emprunt, et aux procédures du Fonds de soutien, il faut impérativement avancer la date du prochain Conseil Municipal au 20 juin 2016, afin d'éviter de souffrir une échéance dégradée en 2016.

#### **COMMUNICATION :**

#### **RAPPORT ANNUEL DE LA M.E.L. SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2014**

Pour la forme, Madame le Maire rappelle que ce rapport a été remis à l'ensemble des conseillers municipaux et qu'il a donné lieu à une communication.

Monsieur VERDONCK revient sur le compte rendu du conseil du mois de janvier 2016. Il fait état du compte rendu du conseil du 3 mars, dans lequel il avait demandé une rectification du compte rendu du conseil municipal de janvier, et précisément de son intervention au sujet du carillon qu'il souhaitait restituer dans son contexte et dont la rédaction privait le sens de son intervention. Suite à l'écoute du compte rendu enregistré dudit conseil, il réitère aujourd'hui une demande de rectification de ses propos et de la réponse qui lui a été faite le 3 mars. Il signale que son propos limité à une durée de 14 secondes aurait dû permettre une écriture plus conforme au fond de sa pensée, même dans un compte rendu succinct. Il estime que la réponse qui lui a été faite lors du conseil du 3 mars par le premier magistrat est assimilable à un mensonge, et que Madame le Maire l'a fait passer publiquement pour un manipulateur en indiquant que la demande de rectification modifiait le sens de son intervention. Il demande donc à ce que soit intégrée sa demande de correction dans le compte rendu, en *reprenant in extenso* l'enregistrement de ses 14 secondes d'intervention.

Madame le Maire rappelle que les comptes rendus doivent normalement être synthétiques, que ce sont les services qui font ces comptes rendus, que ces derniers vont sans cesse en augmentant en taille, et qu'on ne peut aller jusqu'à un compte rendu intégral. Elle s'inscrit en faux contre l'affirmation de tromperie. Le compte rendu restera en l'état.

#### **DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR**

##### **1 - ELECTION D'UN ADJOINT**

Madame le Maire rappelle que Monsieur CASTRO a démissionné de son mandat de conseiller municipal et de son mandat d'adjoint, par courrier qu'il lui a adressé le 27 janvier 2016.

Sa démission de conseiller municipal prend donc effet au moment de la réception en Mairie de ce courrier.

Il perd donc ipso facto sa qualité d'adjoint, puisque celle-ci ne peut être détenue que par un conseiller municipal en exercice.

Il ne peut donc siéger ni dans le conseil, ni dans les commissions, ni également dans les instances où il représente la ville.

Une divergence d'interprétation apparaît entre les services préfectoraux et la ville. Le Préfet estimant indispensable que Monsieur CASTRO adresse au représentant de l'Etat sa démission dans sa qualité d'adjoint. Il en conclut de ce fait que les décisions prises le 3 mars sont entachées d'une potentielle irrégularité. Madame le Maire constate cette analyse tout en rappelant que la qualité d'adjoint est consubstantielle de celle de conseiller municipal.

Nonobstant cette contradiction, pour ne pas aller au contentieux ni créer une instabilité dans les délibérations prises par le conseil, elle se plie au souhait du Préfet et donc propose de nouveau au conseil la candidature de Monsieur ROUSSEL à l'élection du poste de 10<sup>o</sup> adjoint.

Madame Sandrine ROUSSEL intervient, évoquant une « boulette de plus », propose à madame le Maire de remettre une boîte vide sensée représenter un CGCT en précisant qu'il pourrait être fort utile pour le suivi des démissions du conseil. Elle anticipe la justification de ce bis répétita dont la responsabilité sera imputée aux services et signale que son groupe ne prendra pas part au vote sur les 4 délibérations qui suivent et qui portent sur des remplacements d'élus dans diverses structures. Elle note la démission de Monsieur DESPIERRES qui a été longtemps absent du conseil et estime que les temps sont durs pour la majorité. Elle demande s'il y a eu vérification de la validité de la démission de Monsieur DESPIERRES.

Monsieur MUNRO souhaite la bienvenue aux deux nouveaux élus, Madame Béatrice TRICART et monsieur Gauthier BRUINEN, et rappelle à l'ensemble du conseil l'existence de la charte du conseil municipal qui a été établie en début de mandat. Il interroge sur la cohérence entre certaines fonctions

d'adjoints et des activités privées.

Madame le Maire lui demande de cesser son propos, affirmant qu'il n'y a aucun conflit d'intérêt, que les élus sont parfaitement conscients des limites à mettre dans leurs activités professionnelles. Elle rappelle que son groupe n'a pas souhaité bénéficier de la majoration des indemnités et qu'au contraire l'ensemble des élus a accepté d'imputer une partie de ses indemnités afin de permettre à des conseillers municipaux délégués de faire face aux frais inhérents à l'exercice de leurs missions.

Répondant à Madame ROUSSEL, elle affirme son soutien aux services, confirme qu'il y a eu une dissension de forme qu'il convient de régler. Elle pointe une divergence d'interprétation du code général des collectivités territoriales entre les services préfectoraux et les services municipaux sur les conséquences de la démission d'un adjoint. Cette divergence aurait pu mener la Ville au contentieux avec le Préfet mais Madame le Maire a jugé que la situation pouvait être réglée plus simplement en procédant de nouveau à l'élection d'un adjoint.

Il est ainsi procédé à l'élection. Un vote à bulletin secret se déroule. 7 personnes ne souhaitent pas participer au scrutin (les membres du groupe PS et personnalités et le groupe EELV)

Le Maire appelle Madame Sandrine ROUSSEL et Madame Pascale LOCQUET afin de procéder au dépouillement, duquel il ressort que Monsieur Dominique ROUSSEL reçoit 25 suffrages. Elle déclare Monsieur Dominique ROUSSEL 10<sup>ème</sup> adjoint dans l'ordre du tableau et précise que chacun des adjoints est promu d'un rang, dans l'ordre du tableau.

## **2 - ELECTION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - MOYENS GENERAUX »**

Monsieur CASTRO ayant démissionné de son mandat de conseil municipal il perd donc concomitamment toutes les fonctions ou représentations qu'il détenait de à ce titre. Il n'est donc plus membre de la commission « développement économique – moyens généraux » et il convient donc de le remplacer. Il est rappelé que cette commission est constituée de 12 membres, en respectant le principe de la représentation proportionnelle 8 sièges ont été attribués à la liste « Choisir Loos », à laquelle appartenait le membre démissionnaire. S'agissant de le remplacer, seul un membre du groupe majoritaire peut postuler.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur FORNACIARI. Il est procédé au vote : 26 voix pour (groupes Choisir LOOS et EELV). Le groupe « PS et personnalités » ne prend pas part au vote.

## **3 - DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA « COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS ».**

Monsieur CASTRO ayant démissionné de son mandat de conseil municipal il perd donc concomitamment toutes les fonctions ou représentations qu'il détenait de à ce titre, il perd sa qualité de membre de la « commission communale des impôts directs ». Celle-ci est composée en respectant la proportionnalité. L'élu démissionnaire faisant parti du groupe majoritaire, seul un candidat du groupe « Choisir Loos » peut postuler à son remplacement.

La candidature de Madame BALDEYROU est reçue.

Madame le Maire fait procéder au vote : 26 voix favorables (groupe Choisir LOOS et EELV). Le groupe « PS et personnalités » ne prend pas part au vote.

## **4 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DU SIVU MISSION LOCALE DES WEPPEES**

Le SIVU de la Mission Locale des Weppes est administré par un comité syndical composé de représentants des différentes communes qui composent cet établissement de coopération intercommunale. Loos y est représentée par 4 représentants titulaires et 4 suppléants. Monsieur CASTRO ayant démissionné de son mandat de conseil municipal il perd donc concomitamment toutes les fonctions ou représentations qu'il détenait de à ce titre, il perd donc automatiquement tout droit à représenter la ville dans les instances extérieures et il y a donc lieu à pourvoir à son remplacement. Une seule candidature est reçue. Madame Catherine GRIERE. Elle est élue par 26 voix (groupes « Choisir Loos » et « EELV »). Le « groupe PS et personnalités » ne prend pas part au vote.

## **5 - MOTION SUR L'OCCUPATION DU PARKING DE LA PRISON**

Madame le Maire lit le projet de motion qui est soumis à la discussion du conseil municipal. Elle rappelle que depuis 2012 un campement de migrants de culture rom est installé sur le parking de la prison. Ce campement autorisé par le Préfet, dans un arrêté n'ayant pas fait l'objet d'une contestation par Monsieur RONDELARE alors Maire, a bénéficié lors de son installation d'un encadrement et d'un suivi par la MEL. Au fil des ans, les conditions d'occupation mais aussi les conditions d'hygiène et de salubrité se sont fortement dégradées. Aussi, est-il proposé au conseil municipal de réaffirmer sa volonté d'intégrer 3 familles ayant démarré leur parcours d'insertion et d'exiger du représentant de l'État le nettoyage immédiat du parking et des alentours et le rétrécissement progressif du camp dans la perspective de sa fermeture avant la fin de l'année 2016.

Madame BALDEYROU intervient au nom du groupe majoritaire. Elle rappelle le rôle exercé par l'ancien Maire, et le Député de la même tendance qui n'ont pas sollicité l'avis de la population. Ce camp qui devait être provisoire et devenu un bidonville et maintenant un tel camp devient une véritable atteinte aux droits de l'homme. L'État a installé ces populations, c'est à l'État de les aider à avoir des conditions de vie décentes.

Monsieur VERDONCK rappelle qu'il a déposé une motion alternative présentée par les groupes « Socialiste et personnalités de Loos » et « Loos Ouverte ». Il rappelle qu'il y avait 2 installations sauvages sur Loos : à l'Épi de Soil et Route de Sequedin, et que la nécessité de libérer l'Épi de Soil afin de permettre l'extension d'Eurasanté, associée à l'opportunité de l'inutilisation provisoire du parking de la prison ont abouti à la création de ce campement qui devait être une situation provisoire devant se réduire au fur et à mesure des parcours d'insertion, jusqu'à la démolition de la prison. Avec l'arrivée d'une nouvelle direction à la MEL, il y a eu une diminution significative de l'effort d'encadrement de ce camp, ce qui a amené une dégradation de la situation sanitaire. Il signale la forte implication de l'AREAS et CANAL et de diverses associations. Il rappelle que Madame le Maire est déléguée Spéciale du Président sur cette thématique et qu'elle reprend l'idée initiale de l'ancienne majorité, à savoir intégrer quelques familles dans chacune des villes de la Métropole. Il rappelle qu'il ne reste que 76 habitants. Le projet de motion se conclut par la volonté d'intégrer 3 familles, de soutenir l'action de la Déléguée Spéciale, de convaincre des communes de la MEL de prendre part à cet effort, de mandater à cette fin les Conseillers Communautaires Loossois pour défendre cette position, de demander aux représentants de l'État le nettoyage immédiat du parking et des alentours, le rétrécissement progressif et systématique du camps dans la perspective de son démantèlement à l'intégration du dernier occupant du camp dans des habitats diffus ou villages d'insertion.

Commentant cette délibération, l'élu précise que le projet de motion est un élément d'une campagne de communication à destination des électeurs de la majorité.

Avant mars 2014, Madame VOITURIEZ affirmait que le Maire était seul responsable, aujourd'hui elle a un autre discours. A l'époque de l'évacuation du camp de l'Épi de Soil, il était impossible de laisser un camp illicite dans un état sanitaire déplorable à proximité immédiate d'habitations et d'entreprises. En septembre 2014, le Maire revient sur son engagement de faire un référendum qu'elle estime alors inutile en évoquant un risque de nullité, ce qu'elle ne pouvait ignorer lors de la campagne électorale. Le camp a évolué. Il signale le rôle important de l'ancienne majorité, de la CUDL qui payait un encadrement et un accompagnement social de ces populations, ce qui n'est plus le cas depuis l'arrivée de la nouvelle direction à la MEL.

Il salue les différents bénévoles qu'ils soient du collectif ou d'ailleurs qui ont participé à l'intégration, à la scolarisation et à l'intégration professionnelle, sportive et culturelle.

Il souhaite que l'on cesse de faire référence à la « Mafia », il y a eu des actes de délinquance certes, mais pas plus qu'ailleurs, et il trouve exagéré le sentiment prêté aux Loossois de souffrance et d'abandon par rapport à ce camp.

Il conclut que la diminution du nombre d'habitants du camp est la preuve qu'une insertion est possible.

Monsieur MUNRO approuve les propos de Monsieur VERDONCK. Une motion implique un consensus et la proposition qui est faite par l'intergroupe va sans ce sens. Il a constaté après 30 minutes de débat en commission la difficulté voire l'impossibilité de rectifier le texte proposé. Il signale, lui aussi, les efforts d'accompagnement qui ont été faits, malgré le manque de moyens mis en œuvre. Il y a des mots qu'il ne veut pas voir dans cette délibération : « totale anarchie », « échec cuisant », « mafieuse ». Il y trouve là une forme d'amalgame qui est contraire à la réalité. Il s'agit d'un texte à charge trop négatif. Présenté ainsi ce terrain à tous les défauts, alors qu'il est légal, doté d'eau, de sanitaires, d'un suivi social et sanitaire, d'un sol en dur. Se limiter à l'intégration de 3 familles revient à

renvoyer les autres à des situations illicites, sans eau, sans sanitaire. Dans tous les cas, cette délibération aboutit à l'exclusion d'une grande partie des résidents de ce camp. Il signale que des pressions sont opérées sur certaines familles. Il considère que l'on pourrait se retrouver sur un texte commun si on acceptait d'en retirer quelques phrases excessives.

Madame le Maire expose que Monsieur VERDONCK a proposé une motion alternative qui ne peut être recevable pour 2 motifs. En début de séance de vives critiques ont été formulées sur le fonctionnement du conseil, elle souhaite donc être au même niveau d'exigence, et rappelle que ce texte aurait dû être déposé dans le même délai que les questions orales ce qui n'a pas été le cas. En tout état de cause, un vœu de l'opposition ne peut être examiné qu'au moment des questions orales et non pas dans le cadre de l'ordre du jour (Article 12 du R.I.). Elle rappelle que l'établissement de l'ordre du jour appartient au groupe majoritaire et qu'elle ne peut accepter de voter sur un texte émanant de l'opposition. Sur le fond, elle prend acte du soutien de l'opposition à son action à la MEL et précise, toutefois, qu'elle n'est pas Déléguée spéciale mais Conseillère spéciale du président. Car la MEL n'a aucune compétence sur les questions relevant de l'Etat. Cette motion est destinée à interpellier nos différents partenaires notamment l'État. Elle rappelle qu'il lui serait possible de faire une consultation de la population ce qui n'est pas encore d'actualité. Les Loossois ne veulent plus de ce camp et le dispositif de la motion est extrêmement clair, l'opposition prêche le consensus, alors que dans la proposition de texte des attaques personnelles, outre sa propre personne précisément dénommée, sont opérées, ce qui n'est pas décent.

Les Maires des autres villes ont peur d'accueillir de tels campements qui ne sont pas de bonnes solutions, fussent-ils de petite taille et encadrés car les dérapages arrivent vite. La pratique devient alors celle de la force et provoque donc une certaine délinquance.

Elle est convaincue que la solution est l'intégration dans un habitat diffus de petits groupes de quelques familles. Elle note, avec regrets, que l'évacuation des terrains d'Eurasanté n'a pas permis la création d'entreprise. Elle rend hommage aux associations qui interviennent, pour l'alphabétisation notamment, au CCAS et aux écoles. Elle conclut son propos en informant Monsieur VERDONCK que les dossiers pénaux sont en cours d'instruction en ce qui concerne les actes de délinquance constatés.

A Monsieur MUNRO, elle rappelle que la motion alternative n'est pas aussi consensuelle qu'il l'affirme. S'il y a des financements européens, ils concernent les populations migrantes, or les Roms n'en font pas partie, et lors des rencontres qu'elle a pu avoir avec les différents collectifs Roms, il en ressort toujours les mêmes propositions qui sont malheureusement sans source de financement. Il y a eu, néanmoins, avec la loi de finances 2016 la création du fonds de soutien à la réhabilitation de logements suite à un accroissement de population doté de 45 millions d'euros pour le Nord - Pas-de-Calais, sur lequel la commune déposera un dossier avant le 1<sup>er</sup> avril 2016. Elle note que dans le texte alternatif, hormis quelques points de détail et une attaque en règle contre sa personne, il y a quand même une différence substantielle qui est peu recevable, à savoir que le texte proposé par l'opposition n'envisage la fermeture du camp que lorsque le dernier habitant aura été intégré. Elle signale avoir alerté le Ministre de la Justice et de l'Intérieur, ainsi que le Directeur Inter-régional de l'administration pénitentiaire sur cette situation. Elle a eu confirmation que la construction du nouvel établissement devrait démarrer normalement en 2017 pour s'achever en 2020. Il faut donc démanteler ce camp dans des délais raisonnables pour permettre la reconstruction des Etablissements pénitentiaires.

Motion adoptée par :

- 25 voix pour : groupe « Choisir Loos »

- 7 contre : groupes « Socialiste et personnalités de Loos », « Loos Ouverte »

## **6 - FIXATION DES TARIFS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A RAYONNEMENT COMMUNAL (CRC) DE LOOS**

Madame le Maire propose au conseil municipal que soient adoptés les tarifs du conservatoire de musique à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

<b>Conservatoire</b>	élèves résidents à Loos	élèves extérieurs à la commune
Formation musicale	20,40 €	48 €
Formation musicale et	35,60 €	84 €

instrumentale		
à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille	½ tarif	
élèves membres de l'harmonie municipale	gratuité	

Madame le Maire passe la parole aux représentants des différents groupes.

Madame BALDEYROU estime que les tarifs sont raisonnables et préférentiels pour les Loossois et qu'il n'est pas anormal de faire supporter par les extérieurs une partie extrêmement marginale du financement du CRC assurée par les Loossois.

Madame CONSEIL précise que le conservatoire est le seul ayant ce label dans la couronne sud de Lille. Sa qualité évidente participe au rayonnement de la ville et doit contribuer à une réduction des inégalités culturelles. Les 20 % d'augmentation pour les non Loossois vont nuire à cette activité. Son groupe votera néanmoins pour cette délibération.

Monsieur MUNRO trouve aussi que 20 % pour les extérieurs est une hausse très importante car cet équipement participe à l'action culturelle de la ville.

Madame le Maire répond que les tarifs sont extrêmement modestes, même pour les extérieurs. Elle signale les tarifs pratiqués par les différentes villes de sensibilité différente et Loos est toujours la ville qui pratique de très loin les tarifs les plus raisonnables.

Adoptée à l'unanimité.

#### **7 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES A RAISON DE LEUR PARTICIPATION A DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2016 DU CONTRAT DE VILLE**

Madame le Maire présente la délibération par laquelle la ville de Loos abondera, en fonction des montants indiqués dans la délibération, les financements octroyés par l'État aux associations et structures qui mènent des actions dans le cadre du contrat de ville.

Elle signale le financement dégressif de l'État et donne la liste des subventions et montants potentiellement allouables. Elle signale enfin l'ensemble des actions nouvelles.

Madame BALDEYROU rappelle que cette délibération traditionnelle est un accompagnement complémentaire de la ville à ces structures dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Monsieur GRUSZCZYNSKI concède que ces actions menées par les associations le sont en partenariat avec la ville, l'État et la MEL. Il regrette toutefois que sur le tableau, il ne soit pas fait état des autres partenaires dont on ne connaît ni l'identité ni les volumes de financement. Il considère comme peu compréhensible la présence du CCAS et de la Caisse des Écoles dans ce texte. Il signale que son groupe restera vigilant sur les actions menées par la Caisse des Écoles. Son groupe s'abstiendra pour ces motifs de forme. Il demande des précisions sur la nature et l'étendue des actions.

Monsieur MUNRO souligne les actions menées. Il rappelle qu'il y a des projets qui fonctionnent et regrette que les nouvelles règles de financement posent des problèmes à ces structures. Ces associations doivent impérativement attendre qu'un financeur fasse un premier pas afin de déclencher les financements complémentaires. Les associations ne maîtrisent ni le calendrier, ni les montants, ce qui n'est pas acceptable. Il rappelle la forte baisse de la subvention versée à l'AREFEP qui s'est vue amputée de 73.300 € et cette baisse se perpétue cette année. Il déplore les coupes sombres faites dans les financements à la fois de l'État, du Conseil Départemental, regrette que les CUCS ne concernent que les habitants des Oliveaux et de Clémenceau, et déplore enfin les retards qui vont parfois jusqu'à 14 mois pour obtenir l'intégralité des subsides promis. Il faudrait que leur soit alloué un financement correct afin qu'elles puissent agir pour tous les Loossois.

Madame le Maire réaffirme que le principe même de cette délibération est de permettre l'étude des demandes de financement et qu'en conséquence on ne connaît pas à l'avance les niveaux des



participations des co-financeurs. Par ailleurs, dans la présentation des dossiers de demandes, certaines associations présentent comme nouvelles des actions qui ne sont en fait que reconduites. Elle tient à disposition un tableau faisant état des actions réellement nouvelles. Madame le Maire rassure Monsieur GRUSZCZYNSKI sur le rôle de la Caisse des Écoles, et la volonté des élus de la majorité de poursuivre leur action en faveur de la scolarité et rappelle la passion mise en œuvre par les services municipaux dans ces domaines. Concernant l'AREFEP, elle précise que la ville diversifie ses financements, mais qu'elle demeure son partenaire communal le plus important très loin devant Lomme, par exemple. De plus, l'AREFEP est logée gratuitement par la Ville qui paie aussi les fluides.

Adoptée par :

- 25 voix pour : groupe « Choisir Loos »

- 7 abstentions : groupes « Socialiste et personnalités de Loos », « Loos Ouverte »

## **8 - PLATEAU MULTISPORT AU PARC DE LOISIRS ET DE NATURE**

Madame le Maire présente le projet de transformation du terrain de Basket du parc de loisirs en plateau multisport dont le coût prévisionnel est de 60.000 € HT. Deux subventions sont potentiellement envisageables, une du Département pour 30.000 € et une autre de la MEL pour 18.000 €.

Il est donc demandé au conseil d'approuver la création de ce terrain assujettie à l'obtention d'une subvention.

Madame BALDEYROU expose que ce projet permet une diversification des services offerts à la population dans le parc de loisirs et que l'obtention d'une subvention est indispensable pour réaliser ce projet.

Madame ROUSSEL estime que le terme de réhabilitation n'est pas justifié : le parc est bien entretenu. En commission, il lui a été répondu qu'il n'y avait pas de projet global de réhabilitation mais une démarche continue d'amélioration. Les termes de la délibération ne sont donc pas adaptés. Son groupe ne trouve pas justifié de conditionner la réalisation de cet équipement à l'obtention d'une subvention. Elle évoque le refus d'un amendement en commission, son groupe votera néanmoins la délibération.

Madame le Maire revient sur la nécessité d'obtenir des subventions au vu de ce financement contraint par les emprunts toxiques et évoque notamment le dossier du carillon qui, contrairement à ce qui a été affirmé, a intéressé des Loossois dans certains comités de quartiers. Elle espère pouvoir annoncer prochainement que les recherches de financement qui sont en bonne voie auprès de certaines fondations se concluront positivement.

Le terme de réhabilitation aurait pu faire l'objet d'un amendement de la part de l'opposition qui aurait été accueilli favorablement. Cet équipement va enrichir l'offre du parc qui en a besoin, de même que nos finances ont besoin de subventions. Cette recherche de fonds pour les projets nouveaux est quasi systématique dans toutes nos démarches.

Monsieur VERDONCK présente son amendement :

*« Conformément à l'article 11 du règlement intérieur du conseil municipal, le groupe socialiste et personnalités dépose un amendement à la délibération « Plateau multisport au parc de loisirs et de nature » sur la table de la commission éco-ville du 18/02/2016 pour discussion et avis.*

*Motivation :*

*Le groupe socialiste et personnalités approuve la transformation du terrain de basket en plateau multisport et la recherche de subventions correspondantes.*

*Cet équipement est attendu des Loossois et ne doit pas assujetti à l'attribution de la subvention du FDSSES ou de la MEL. Le groupe socialiste et personnalités demande que soit retirée cette mention de la délibération.*

*Amendement :*

*Remplacer le paragraphe*

*D'approuver la création d'un plateau multisport assujetti à l'attribution de la subvention du FDSES ou de la MEL.*

*Par*

*D'approuver la création d'un plateau multisport. »*

Madame le Maire met au vote cet amendement qui recueille 7 suffrages favorables (groupes : « Socialiste et personnalités de Loos » et « Loos Ouverte ») et 27 contre (groupe : « Choisir Loos »).

Madame le Maire passe ensuite la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **9 - SECTORISATION SCOLAIRE**

Madame le Maire présente la délibération en précisant que cette carte scolaire a pour but d'ajuster les périmètres scolaires en fonction des mouvements de la population. Elle a pour objectif la mixité sociale, la cohérence géographique et pédagogique, ainsi que l'égalité d'accès de tous les enfants à l'école. Ce projet s'oppose donc à la mise en concurrence des écoles entre elles et évoque les cas de dérogations possibles.

Madame BALDEYROU signale qu'il s'agit là de la première carte scolaire délibérée en conseil municipal et salue cette initiative nécessaire.

Madame MASQUELIER signale que l'ancienne équipe municipale avait eu aussi ce projet d'une carte scolaire qui n'a pu voir le jour pour cause d'élections. Elle est favorable à ce principe de sectorisation, mais les éléments fournis ne permettent pas d'en apprécier la portée car elle n'a eu ni l'ancienne (NDLR : elle n'existe pas), ni la nouvelle carte. Si elle entend les motivations, elle n'a pas eu les éléments chiffrés pour en vérifier le bien fondé (fréquentation, tendance d'évolution, évolution de la population...). Elle se rappelle qu'en commission lui a été précisé que les dérogations seraient vues dans une commission ad-hoc. La date de mise en œuvre de cette délibération est trop rapide, la réflexion n'est pas assez aboutie, elle aurait pu être débattue dans les comités de quartiers, mais aussi dans les conseils d'écoles. Les principaux intéressés n'ont pas été consultés. Son groupe « Socialiste et personnalités de Loos » s'abstiendra donc.

Monsieur MUNRO regrette que la cartographie ait été mise sur table lors des commissions. Il souhaite obtenir l'ancienne version (NDLR : Elle n'existe pas). Cette remise à jour est nécessaire du fait des constructions nouvelles et vieillissement de la population. Il souhaite que la mixité sociale soit vraiment amplifiée par ce nouveau découpage. Il signale aussi que certaines écoles vont se retrouver plus éloignées, il faudra donc penser à des déplacements alternatifs à celui de la voiture.

Madame le Maire précise que c'est la première fois qu'à Loos les élus délibèrent sur une carte scolaire. On inaugure donc une première démarche jamais entreprise qui impliquera ensuite un travail de suivi en commission. Elle signale que depuis 2008 : 2074 logements ont été construits ou vont l'être prochainement. C'est-à-dire qu'en 10 ans on a construit autant de logements que le quartier des Oliveaux qui compte à lui seul 5 écoles primaires et maternelles, il y a donc matière à réflexion. Les élèves de maternelle depuis 2008 ont vu leur effectif croître de 6 % et ceux de primaire de 17 % en notant toutefois, que dans de nombreuses écoles maternelles les enseignants ne prennent pas les enfants en dessous de 3 ans. Il y a donc urgence. Elle signale, pour répondre aux critiques de Madame MASQUELIER, qu'il a fallu créer 2 classes en urgence à La Fontaine et qu'une 3<sup>e</sup> s'avère aussi nécessaire. Que ces investissements indispensables n'avaient pas été menés à bien par l'ancienne majorité, si bien que la nouvelle équipe avait été dans l'obligation de loger les enfants de La Fontaine dans 2 préfabriqués dès la rentrée de septembre 2014 ! Nous allons également récupérer 3 salles de classes indispensables à l'école Sorlin dès la rentrée de septembre 2016.

Madame MASQUELIER précise que les craintes formulées quant au découpage s'intensifient. Il est ainsi constaté qu'une classe ferme dans un secteur et qu'on est obligé d'en ouvrir une autre ailleurs. Une cartographie mieux étudiée, mieux concertée aurait permis d'éviter une telle situation. Elle constate un déficit démocratique. Enfin elle regrette que les activités associatives qui se déroulent au cercle de santé et d'Hygiène de vie aient à se délocaliser parfois fort loin, au centre de loisirs et même à la résidence Salengro. Pourtant d'autres solutions auraient pu être envisagées.

Madame le Maire rappelle que cette délibération sur la carte scolaire est la première en la matière. Elle a donné lieu à consultation des enseignants et des conseils d'école. Ce sujet ne relève pas des comités de quartier. En matière de démocratie directe elle rappelle la création des comités de quartiers, du conseil citoyen de la pépinière des écoles et celle des seniors, les diverses présentations du projet ANRU sur les Oliveaux. Enfin elle souhaite des débats plus apaisés à l'avenir plutôt que ces échanges de propos amers quand bien même seraient-ils de la posture que l'on présume devoir être d'une opposition

Adoptée par :

- 25 voix pour : groupe « Choisir Loos »

- 7 abstentions : groupes « Socialiste et personnalités de Loos », « Loos Ouverte »

#### **10 - CREATION DE QUINZE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)**

Monsieur MAERTENS présente la délibération en précisant que la municipalité a voulu étendre à certains services la possibilité d'accueillir des CUI-CAE, plus particulièrement dans les NAP sans exclure d'autres services. C'est un dispositif gagnant-gagnant qui permet à des personnes, parfois éloignées de l'emploi, de se réinsérer professionnellement grâce à une formation et à l'employeur de percevoir des aides financières.

Monsieur GRUSZCZYNSKI soutient philosophiquement cette démarche qui bénéficie d'un accompagnement financier important. Il souhaite que ces recrutements ne servent pas à colmater des besoins pérennes en matière de personnel. Il s'interroge sur la raison de ces créations liées à des remplacements et sur l'existence de formations d'accompagnement. Il demande un bilan par soucis de responsabilités et de vigilance. Ce dispositif ne sera une réelle opportunité pour leurs bénéficiaires que s'il y a un accompagnement en termes de formations. Malgré ces réserves, son groupe « Socialiste et personnalités de Loos » votera la délibération dans l'intérêt des Loossois.

Monsieur MUNRO estime que se sont des emplois précaires et que les durées de travail trop courtes. Il rappelle les bus supprimés, l'augmentation des tarifs. Il votera favorablement pour laquelle il demande lui aussi un bilan pédagogique.

Monsieur MAERTENS rappelle que le bilan sera fait, étendu aux autres aspects sociaux. Il précise qu'il y a eu une augmentation des inscriptions en NAP en 2015 de 8,3 %, qu'il y a 1275 enfants inscrits, que le taux d'encadrement est d'un animateur pour 14 maternels et d'un pour 18 primaires ce qui nous amène à recruter 83 personnes.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur GRUSZCZYNSKI prend la parole pour annoncer que le groupe « Socialiste et personnalités de Loos » votera les 4 prochaines délibérations mais il souhaite faire un propos liminaire.

Il rappelle qu'à été évoqué, en son temps, un projet éducatif territorial qui doit être présenté et souhaite avoir l'avant-projet bien avant la réunion de commission. Le vote favorable de son groupe concernant ces délibérations se motive par le vœu que ces embauches permettent un bon encadrement et une meilleure fréquentation des centres de loisirs que celle de l'an dernier.

Madame le Maire remercie de ces votes et précise qu'elle est très attentive à la fréquentation de nos centres de loisirs, qu'elle est très soucieuse, elle aussi, de la qualité de l'encadrement, et que le P.E.D.T. est en cours d'élaboration par nos services.

### **11 - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Afin de permettre l'encadrement de mini camps lors de la période estivale, il sera sollicité du conseil municipal l'autorisation de recruter un agent contractuel.

Adoptée à l'unanimité.

### **12 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (PREVERT ET AMITIE)**

Afin de permettre le fonctionnement des centres Jacques Prévert et Maison de l'Amitié durant la période estivale, il est sollicité du conseil municipal l'autorisation de recruter temporairement des agents contractuels (au maximum 2 temps complets dans le grade d'adjoint d'animation de 2ème classe et au maximum 4 temps complets dans le grade d'adjoint d'animation de 1ère classe).

Adoptée à l'unanimité.

### **13 - RECRUTMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (CHATEAU DE LA PIERRETTE ET A. FRANCE)**

Afin de permettre le fonctionnement des centres de loisirs du Château de la Pierrette et de l'école A. France durant la période estivale, il est sollicité du conseil municipal l'autorisation de recruter temporairement des agents contractuels (au maximum 42 temps complets dans le grade d'adjoint d'animation de 2ème classe et 59 temps complets dans le grade d'adjoint d'animation de 1ère classe).

Adoptée à l'unanimité.

### **14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL**

En raison des besoins pour le bon fonctionnement des services, il sera proposé au conseil municipal de créer trois postes dans la filière animation, deux d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30H/semaine et un d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet 25H/semaine.

Adoptée à l'unanimité.

### **15 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE ETUDE DE CADRAGE STRATEGIQUE ENTRE LA VILLE DE LOOS, LA MEL ET LES BAILLEURS CONCERNES**

Madame le Maire signale que dans le cadre du NPNRU les villes retenues en site national sont amenées à faire des études préalables à l'engagement des travaux significatifs dans les quartiers. Ces études sont exigées par l'ANRU. Eu égard aux décisions du comité national d'engagement, la MEL a estimé plus judicieux que chaque ville constitue un groupement de commandes avec la MEL et les bailleurs de son territoire, plutôt que de se maintenir dans des groupements de commandes métropolitains. C'est ainsi que le conseil municipal est amené à se prononcer sur une étude de définition stratégique dont le coût est estimé à 80.000 € HT, qui fera l'objet de subventions de la part de l'ANRU, du bailleur et de la MEL.

Cette étude doit se décliner ensuite en plusieurs études opérationnelles telle qu'étude urbaine, étude de sécurité publique, et étude sur les bâtiments publics, (carence).

Il convient de désigner des représentants de la ville à la C.A.O. du groupement.

Monsieur MAERTENS et Madame GRIERE se présentent et sont élus à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité.

## **16 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ACCORD CADRE DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ENTRE LA VILLE DE LOOS, LA MEL ET LES BAILLEURS CONCERNES**

Madame le Maire rappelle qu'en décembre la ville avait déjà délibéré sur ce thème et qu'un groupement de commandes avait été constitué avec notamment les villes de Roubaix et de Wattignies.

Il s'avère que le comité national d'engagement de l'ANRU a exclu de ses décisions la ville de Wattignies qui est site d'intérêt régional et l'a renvoyée à des sources de financements régionaux. Par ailleurs la ville de Roubaix présente des problématiques d'une telle ampleur qu'elles nécessitent un traitement différent. Ces dispositions rendent caduques le groupement de commandes constitué en décembre 2015.

C'est ainsi que nous sommes amenés à délibérer de nouveau sur ledit groupement qui a pour but de :

- définir et actualiser le plan directeur jusqu'à l'achèvement des travaux
- assurer le suivi du projet urbain avec la réalisation de fiches de lots
- assurer des missions de maîtrise d'œuvre
- conduire ou réactualiser toutes les études complémentaires nécessaires au projet.

L'accord cadre aurait une durée de 10 ans.

La précision qui peut être apportée par rapport à la précédente délibération c'est que le coût est estimé à 85.000 € HT et 102.000 € TTC, le reste à charge.

Monsieur VERDONCK intervient alors sur le taux de financement qui figure à 12% dans la délibération. Il rappelle que la part résiduelle de 30% se répartit à raison de 70% pour la MEL et de 30% pour la ville, 30% de 30% devrait donner comme résultat 9%. Il lui est répondu que les financements obtenus le sont sur des montants hors taxes mais que nous mandatons en toutes taxes. Le montant résiduel sera bien de 12%. (CQFD).

Adoptée à l'unanimité.

## **17 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES D'HAUBOURDIN ET DE LOOS, LES CCAS D'HAUBOURDIN ET DE LOOS ET LE SILH POUR LA CONCLUSION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS D'AUDIT ET D'ASSISTANCE AU RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES**

Monsieur MAERTENS expose que les villes et CCAS de Loos et d'Haubourdin, ainsi que le Syndicat Intercommunal Loos Haubourdin constituent un groupement de commandes en vue de procéder à une définition de leurs besoins précis en matière d'assurances. Pour ce faire, il souhaite lancer un audit préalable au lancement d'une consultation qui permettra de conclure des contrats d'assurances avec un cabinet spécialisé.

Adoptée à l'unanimité.

## **18 - MANDAT DONNE AU CDG59 POUR LANCER UNE CONSULTATION AFIN DE CONCLURE UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Monsieur MAERTENS explique qu'un trop grand nombre de collectivités territoriales sont exposées aux risques financiers importants en cas de sinistre majeur pour un de leurs agents. Aussi, le centre de gestion souhaite-t-il lancer une consultation afin de conclure un contrat groupe d'assurance statutaire. Cette mutualisation, la plus large possible, devrait permettre normalement d'aboutir à proposer des contrats juridiquement sécurisés et des offres qui garantissent le meilleur équilibre possible entre la qualité des prestations et le coût.

Une fois le résultat de cette consultation, la ville sera libre de rejoindre ou non le contrat.

Adoptée à l'unanimité.

## **19 – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF A LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP : PASSATION D'UN AVENANT**

Monsieur ROUSSEL expose que les préconisations réglementaires de la mise en accessibilité ont sensiblement évolué et qu'il convient de modifier les marchés conclus à cette fin. C'est ainsi que le marché de maîtrise d'œuvre doit être révisé afin d'assurer une redéfinition de la nature et de l'étendue des travaux, et de prolonger la durée d'exécution des travaux. Cet avenant aura pour but d'allonger la durée de la mission et générera une plus-value de 8.810,83 € HT.

Adopté à l'unanimité.

## **20 – MARCHÉ DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP : PASSATION D'UN AVENANT**

Monsieur ROUSSEL explique que cette délibération fait suite à une précédente pour les mêmes raisons concernant cette fois les travaux à réaliser. Il s'agit d'acter maintenant la modification dans la consistance des travaux dans 11 tranches, et de réajuster les montants globaux forfaitaires des travaux à exécuter. Cet avenant se conclura par une diminution du montant total du marché de 160.664,84 € HT.

Monsieur VERDONCK explique qu'il votera cette délibération et demande de faire un rectificatif sur les propos tenus par Monsieur ROUSSEL qui reprochait l'inertie de l'équipe municipale précédente. Il rappelle qu'au cours du précédent mandat, une analyse très détaillée avait été réalisée suivie d'un marché de maîtrise d'œuvre toutes opérations qui n'avaient soulevé alors aucune question en conseil. En 2013, le marché de travaux lancé a connu un début d'exécution. Un marché d'une telle ampleur prend du temps, et les avenants qui viennent d'être proposés en sont l'illustration.

Madame le Maire ne remet pas en cause la « volonté » de l'ancienne équipe municipale de se mettre en conformité en matière d'accessibilité mais tient à souligner que cette « volonté » n'a pas été mise en pratique. C'est bien l'équipe actuelle qui met effectivement en œuvre la totalité de la mise en accessibilité pour un montant global de 993.400 €. Elle se félicite néanmoins du consensus aujourd'hui réalisé sur ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

## **21 – OPERATION DE REHABILITATION DE L'ESPACE FRANCOIS MITTERRAND : MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION SECURITE ET PREVENTION DE LA SANTE (CSPS)**

Monsieur ROUSSEL commente que le projet de réhabilitation de l'Espace François Mitterrand nécessite de désigner un bureau de contrôle et un coordinateur sécurité et prévention de la santé. Deux consultations doivent être lancées. Le montant prévisionnel est de 125 000 € HT pour la mission de contrôle technique, et 75 000 € HT pour le CSPS.

Adoptée à l'unanimité.

## **22 – CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DE L'ECOLE LA FONTAINE**

Monsieur ROUSSEL expose que l'école La Fontaine a vu ses effectifs s'accroître très fortement au cours des dernières années du fait du nombre de constructions intervenues dans le secteur qui le couvre. Déjà 2 classes supplémentaires sont en cours de réalisation. Néanmoins, les apports de population nouvelle nous contraignent à devoir envisager une troisième classe supplémentaire. Dans la mesure où la distribution actuelle de l'établissement ne permet pas d'envisager la mise en place de cette nouvelle classe dans les volumes existants, il va s'avérer nécessaire de réaliser une extension du bâtiment d'une surface approximative de 100m<sup>2</sup>, apte à accueillir la nouvelle classe d'une part mais également l'agrandissement du réfectoire existant, dont la capacité d'accueil s'avérera insuffisante du fait de l'accroissement de l'effectif reçu.

L'autorisation du conseil municipal est donc sollicitée pour lancer les consultations en vue de réaliser les études et diagnostics préalables, mais aussi de lancer les marchés de travaux nécessaires à la

réalisation de cette opération dans la famille de celle qui est actuellement menée.

Madame MASQUELIER commente la délibération en disant qu'il s'agit là d'une question récurrente. En effet, déjà en décembre 2015 le conseil avait délibéré sur la création de deux classes. Une nouvelle délibération est de nouveau présentée. Elle estime qu'il n'y a pas de vision suffisamment prospective. Son groupe avait demandé des chiffres en commission, et elle s'interroge sur le fait de savoir s'ils existent ? En tout état de cause, elle les sollicitera.

Madame le Maire lui répond qu'en matière de vision à long terme son groupe est mal placé pour faire des reproches relatifs à un manque d'anticipation, puisque c'est l'actuelle majorité qui doit faire face à ces constructions de classes nouvelles alors que les apports de population sont liés aux permis de construire délivrés sous l'ancienne mandature et aux constructions réalisées elles aussi sous l'ancienne mandature.

Adoptée à l'unanimité.

### **23 – CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION A LA CUISINE CENTRALE**

Monsieur ROUSSEL expose que cet équipement a été réalisé en 1972 ; 44 ans après, sa production est supérieure de plus d'un quart qu'à ce qu'était celle à l'origine. Le bâtiment ne correspond plus aux normes réglementaires actuelles. Il a été constaté que la dalle était poreuse. Aussi faut-il étudier différentes possibilités de rénovation en intégrant la rénovation de la cuisine soit dans le cadre du NPRU ou encore dans celui d'une mutualisation avec la Ville d'Haubourdin. Dans l'attente, il est proposé un certain nombre d'opérations en vue d'installer des bâtiments préfabriqués aux fins de stockage qui permettraient de résoudre momentanément ce problème. Le coût des travaux est estimé à 196.500 € HT.

Monsieur VERDONCK intervient sur le fait qu'il ne remet pas en cause la nécessité de ces travaux immédiats, mais néanmoins, il est interpellé par le contenu de la délibération qui évoque la mutualisation. Si son groupe n'est nullement opposé à la mutualisation, qu'il a d'ailleurs pratiquée avec succès notamment pour la Piscine Neptunia et la Vidéo-projection, il estime qu'un tel sujet nécessite une délibération spécifique. Derrière l'idée générale, il y a un grand nombre de principes qui doivent être précisés entre autre la gestion du service (publique, privée) en terme d'achats, de personnel, etc... Il ne souhaite pas que cette délibération devienne une forme de référence actée en catimini. Si la motion que présente son groupe est refusée il sera contraint de s'abstenir.

L'amendement proposé est :

*Remplacer le paragraphe*

*Face à cette situation la ville de Loos envisage une remise à niveau de la production de repas, et étudie actuellement les différentes possibilités pour ce faire, que ce soit en intégrant la rénovation de la cuisine centrale dans le cadre du NPRU ou en bâtissant une mutualisation avec la Ville d'Haubourdin.*

*Par*

*Face à cette situation la ville de Loos envisage une remise à niveau de la production de repas, et étudie actuellement les différentes possibilités pour ce faire, que ce soit en intégrant la rénovation de la cuisine centrale dans le cadre du NPRU.*

Madame le Maire souhaite faire une remarque de fond sur la cuisine centrale qui a besoin d'une réfection totale voire d'une reconstruction. En effet les denrées stockées en cave ne le sont plus dans des conditions sanitaires satisfaisantes. Il faut donc les déplacer. Il y a eu une erreur de conception, la ville intenté un procès qu'elle a gagné mais les fonds obtenus n'ont pas suffi à réparer les désordres. Il faudra donc un jour reconstruire. Le groupe majoritaire estime que cela pourra s'opérer dans le cadre du NPRU ou bien en mutualisant. Il ne s'agit pas d'acter définitivement la mutualisation sur ce dossier mais d'affirmer qu'une réflexion peut nous amener à cette mutualisation. Cette délibération affirme dans la transparence, donc une option, une réflexion possible sur la mutualisation.

Le vote a lieu sur l'amendement proposé qui reçoit 7 voix pour et 27 voix contre (groupes : « Socialiste

et personnalités de Loos » et « Loos Ouverte ».

La délibération est ensuite soumise au vote du conseil, elle est adoptée par :

- 28 voix pour : groupes « Choisir Loos », « Loos Ouverte »
- 6 abstentions : groupe « Socialiste et personnalités de Loos »

#### **24 – BRADERIE DE LIVRES DESHERBES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE LE SAMEDI 11 JUIN DANS LE CADRE DE LA JOURNEE « NATURE EN VILLE » FIXATION DES TARIFS DES OUVRAGES A LA VENTE**

Madame MARTEL précise que pour des raisons diverses des livres ne sortent plus. On pourrait vendre ces ouvrages lors d'un « désherbage ». Il est proposé cette année, au lieu de mettre ses livres au pilon, de les vendre au cours d'une braderie lors de la journée « nature en ville » aux prix attractifs de :

- 0,20 centimes d'euro le livre enfant ;
- 0,50 centimes d'euro le roman adulte ;
- 1 euro les gros documentaires.

Adoptée à l'unanimité.

#### **QUESTIONS ORALES (POSEES LE 3 MARS 2016)**

Deux questions sont présentées par Monsieur MUNRO.

La première concerne l'utilisation des pesticides et autres produits sanitaires qui contribuent à la dégradation de la nature et de l'environnement. Certaines villes ont signé la charte « Zéro phyto ». Il rappelle qu'en 2008, en 2010 et enfin en 2012 il avait interrogé la municipalité sur l'abandon effectif des produits phytosanitaires. Il serait temps de marquer concrètement une action écologique locale par la signature de la Charte « Zéro phyto ».

Madame le Maire répond que la ville de Loos est au « Zéro phyto » sur l'ensemble de ses espaces verts à deux exceptions près : l'entretien des terrains de football et celui des cimetières. Elle évoque les différentes méthodes de désherbage que constituent l'arrachage manuel et le désherbage à l'eau chaude qui tous deux trouvent leurs limites dans la croissance relativement rapide des mauvaises herbes. Ces évolutions imposent un véritable changement culturel dans la population qui doit désormais s'habituer à voir des herbes pousser dans les joints des trottoirs. Concernant le compostage : la ville ne le pratique pas directement, mais évacue ses déchets verts au centre de valorisation organique, participant ainsi à la production de compost, à la production de bio-méthane. Enfin, les résidus d'élagage sont broyés et servent à pailler les massifs. Elle signale pour conclure que dès janvier 2017 les collectivités territoriales passeront toutes au « Zéro phyto ».

La seconde question de Monsieur MUNRO évoque les jardins qui étaient dans les écoles. Il semble que toutes n'en possèdent pas. Il lui semble important que dans l'intérêt d'une démarche éducative en matière d'écologie, on envisage de proposer aux enfants la production de légumes dans de petits espaces dédiés et de relancer les jardins potagers participatifs. Les premiers pourraient servir de support aux NAP, les seconds pourraient être encadrés par une association qui coordonnerait ces actions.

Madame le Maire rappelle que toutes les écoles primaires et maternelles sont dotées d'un jardin et que le personnel municipal continue d'assurer un encadrement. Elle rappelle l'indispensable investissement et soutien des enseignants, mais aussi des parents, et précise que dans ces jardins sont plantées des fleurs qui ont une croissance plus rapide que les légumes souvent récoltés durant la période estivale, période durant laquelle les enfants sont en congés. Elle précise que des jardins thérapeutiques sont créés dans les foyers- logements. Enfin elle mentionne qu'est étudié, dans le cadre des NAP, un projet de jardin potager qui pourrait être réalisé derrière le restaurant scolaire et servir de support pédagogique, non seulement à la culture des légumes mais aussi à l'apprentissage



du goût grâce à la dégustation des légumes qui seraient récoltés à proximité immédiate de la cuisine centrale.

## **25 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DES EXCEDENTS**

Monsieur MAERTENS débute la présentation du budget primitif en exposant la rétrospective des dépenses de fonctionnement, telles qu'elles figurent au CA de 2009 à 2015. Il fait de même pour les recettes de fonctionnement, mais pour la période 2011 à 2015.

Les recettes de fonctionnement font apparaître un taux de réalisation de 103 %

La ventilation de ces recettes est précisée et des informations complémentaires sont données sur les principales subventions reçues en 2015.

Le compte 2015 peut se résumer ainsi : En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 22 396 218,27 €, les recettes sont quant à elles de 25 018 351,44 € laissant ainsi apparaître un résultat de clôture de 2 622 133,17 € et compte tenu des excédents des exercices précédents qui s'élèvent à 1 872 384 € mais aussi de l'intégration du solde consécutif à la dissolution du syndicat intercommunal réseau câblé de Loos - Haubourdin et Sequedin, qui présente un excédent, le montant total des recettes s'élève à 26 890 869,51 €, laissant ainsi apparaître un résultat définitif de fonctionnement de 4 494 651,24 €.

Monsieur MAERTENS présente les dépenses de fonctionnement par fonction : le premier poste des dépenses concerne l'enseignement et la formation (3, 8 millions d'euros). Suivent les interventions sociales : 2 millions d'€, le sport et la jeunesse : 2 millions d'€, l'aménagement des services urbains : 1,9 million d'€, la famille et le logement : 1.6 million d'€, la culture : 1,3 million d'€, la sécurité : 628 000 €, l'action économique : 232 000 €

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 3 085 831,13 € pour 3 594 471,86 € de recettes.

Evoquant la section d'investissement, Monsieur MAERTENS débute par les restes à réaliser en recettes, qui s'élèvent à 398 784,25€. Ces restes à réaliser se composent de 4 points :

1. Un solde de subventions de la DRAC pour la valorisation des façades de l'Hôtel de Ville de 256 000 €,
2. Un solde de subventions ANRU pour la requalification de la rue Jules Vallès de 160 000 €,
3. Une aide de la Région pour le même dossier de l'ordre de 57 000 €,
4. Et le solde de la participation de l'Etat pour la mise en place de la vidéo protection d'environ 24 000 €.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1.917.757,27 €.

Les principaux points qui peuvent être mentionnés dans cette masse sont :

-Les études pour 214 048 38 €, qui concernent les travaux préalables aux travaux d'accessibilité, l'extension de l'école Anatole France, du centre social Arago, du conservatoire de musique, du local de la Tête de cheval et les premières définitions de travaux de réhabilitation de l'EFM

- Autre masse significative : les travaux et autres bâtiments publics : 745 391, 18 € dont la part essentielle concerne les travaux d'accessibilité pour 673 632 40 € et divers travaux

- Reste à citer également un solde à réaliser concernant l'éclairage public pour 234 009,07 € et enfin,

- La requalification de la rue Jules Vallès pour un montant de 320 422,69 €. Il s'agit d'un marché dont les crédits avaient été ouverts dès 2007 au moment de sa conclusion. La réglementation nous oblige en effet à inscrire la totalité des engagements liés à ce marché, mais nous abandonnerons les 2/3 de ce montant de 320 422,69 € au moment du vote du budget supplémentaire 2016. En effet certaines prestations, notamment une fontaine, ont été abandonnées.

Le résultat de clôture est donc un excédent de 508 640 73 € à ces montants, il convient de réintégrer les restes à réaliser et les soldes constatés précédemment. C'est ainsi qu'en dépenses d'investissement, il faut réintégrer les restes à réaliser pour 1 917 757,27 € qui font monter le total des dépenses réelles et restant à réaliser d'investissement à 5 003 588,40 €. Aux recettes d'investissements, il convient de réintégrer les restes à réaliser qui s'élèvent à 398 784,25 €. Le solde des exercices précédents qui était de 405 915,21 € portant le montant total des recettes et excédents d'investissement à 4 399 171,32 €.

De ces chiffres apparaît donc un résultat définitif de fonctionnement excédentaire de 4 494 651,24€ et un déficit global de la section d'investissement de 604 417 08 €

Monsieur l'adjoint aux finances propose d'affecter cet excédent global de fonctionnement le montant de 604 417, 08 € en comblement du déficit de la section d'investissement et à reporter, en section de fonctionnement 3 890 234,16 € dans l'attente du Budget supplémentaire et de ses besoins.

Madame le Maire remercie Monsieur MAERTENS et passe la parole aux différents groupes.

Madame BALDEYROU s'exprimant pour le groupe « Choisir Loos », souhaiterait avoir un satisfecit de l'opposition pour les résultats obtenus et constatés à ce compte administratif. Elle constate l'importance des provisions, et précise que le résultat est dû à la qualité de la gestion de l'équipe municipale.

Elle évoque l'emprunt toxique et ses conséquences sur le budget, en ce sens qu'il impose des provisions importantes qui sont une réalité coûteuse.

Les économies réalisées en 2015, sont des économies que tout à chacun aurait pu réaliser. Elles ont certes été aidées par un hiver clément et par les économies d'énergie réalisées dans des bâtiments laissés à l'abandon par l'ancienne équipe municipale. Elle remarque que ce compte illustre le respect des engagements pris par la majorité. Les économies sont une nécessité, car l'Etat réduit les dotations et le groupe majoritaire a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux.

Monsieur VERDONCK s'exprime ensuite au nom du groupe « PS et personnalités ». En préambule à son propos, il souhaite saluer le départ d'un agent de la Ville, qui a obtenu sa mutation dans le Pas de Calais. Il lui souhaite bonne chance dans ses fonctions et souligne ses qualités professionnelles.

Monsieur VERDONCK regrette l'impossibilité matérielle d'afficher le PowerPoint qui était pourtant bien fait. Il constate le niveau historique des excédents de fonctionnement. Il a constaté la hausse des recettes de fonctionnement qui s'élèvent à près de 750 000 €. Il souhaite attirer l'attention sur la soit disant baisse des dotations de l'Etat qui n'en n'est pas une pour la Ville de Loos. Certes, il y a eu une baisse de la DGF, mais le mécanisme de péréquation plus la dotation de solidarité urbaine, ont joué leur rôle, puisqu'au global la ville s'est vu attribuer 200 000 € supplémentaires au titre des dotations de l'Etat. La principale source de recette fiscale est constituée de 2 taxes, la taxe d'habitation et la taxe foncière, dont l'évolution est le fruit de la politique de logement qui a été menée par l'équipe précédente. L'augmentation des droits de mutation illustre le bon état du marché, et l'attractivité de la ville. Il estime que l'équipe précédente à laquelle il appartenait, a laissé une situation financière saine telle que le confirme le rapport établi par KPMG dont il regrette de n'avoir pas obtenu la version définitive.

Il évoque l'emprunt toxique dont on a annoncé la prochaine résolution et évoque des conditions de sortie plus favorables. Il constate la baisse des dépenses de fonctionnement qu'il impute à l'abandon de certains services rendus à la population, à la baisse des subventions aux associations, baisse stoppée en 2016 et qui a mis ces structures en difficulté. Autre fait aggravant : le paiement des locations qui met en péril la pérennité de la vie associative qui cherche à accroître ses ressources et se voit donc contrainte à chercher des locaux en dehors de la ville de Loos. La légère hausse de charges de personnel (+1.84%) illustre la difficulté de baisser ce poste malgré les engagements de campagne. L'analyse de la baisse des charges à caractère général nécessiterait d'autres documents. Il se limite à des exemples, notamment à une baisse importante du chauffage de 29%. La baisse de 1° n'est pas suffisante pour l'expliquer et il rapporte les récriminations d'utilisateurs des salles, se plaignant de froid important et d'une température de 12°C dans certaines salles. La politique d'économie engagée est une nécessité, par contre il faut craindre des effets de hausse en retour. La baisse de ces charges est souvent liée à une baisse de service. Sur ce point il y aurait beaucoup à dire sur l'évolution des NAP. Il termine son propos par la baisse des dépenses « fêtes et cérémonies » qui sont liées à la suppression du 14 juillet, de St Nicolas et d'un certain nombre de manifestations locales. Il constate que le niveau des excédents de fonctionnement n'est pas raisonnable et démontre qu'il est le résultat de coupes drastiques dans le budget.

En section d'investissement : le niveau des restes à réaliser est élevé. Il rappelle que l'adjoint aux finances avait crié au danger lors de l'adoption du compte administratif 2014, estimant le niveau des restes à réaliser trop important. Il en prend acte et rappelle que ce fait en 2015 est supérieur à celui de 2013. Il reprend l'évolution des restes à réaliser et des exercices précédents et s'appuie sur le montant constaté en 2015, pour qualifier cette gestion d'approximative.

En conclusion, rien ne justifie cette cure d'austérité et son groupe votera contre le compte administratif.

Monsieur MUNRO regrette lui aussi la non projection du PowerPoint (*panne constatée*), qui contenait des rétrospectives des dépenses à partir de 2009. Le discours alarmiste sur les recettes ne tient pas,

et a pour objectif de justifier une baisse de certains budgets, dont les budgets sociaux. Il souhaite qu'une solution soit trouvée pour l'emprunt toxique qui sert d'unique justification aux restrictions. Il estime que la majorité municipale sera démunie, une fois ce problème réglé, et qu'elle n'aura plus d'excuse pour justifier ses coupes dans les dépenses de fonctionnement. Il a constaté des baisses importantes dans certains postes, dont les fournitures administratives, les combustibles et les carburants. Il n'a pas constaté d'investissement sur les écoles anciennes qui sont de véritables passoires énergétiques. Il constate aussi la baisse des dépenses en « fêtes et cérémonies » et publication, par contre il note une hausse des contrats de prestation extérieure. Il évoque la baisse de la subvention au CCAS de 100 000 €, qui représente 8% de sa dotation, mais aussi une baisse de subventions versées à certaines associations de 13%. Il regrette que les associations environnementales et solidaires soient les plus grandes perdantes. En conclusion, il estime qu'il y a des économies qui ont été réalisées mais cela ne rentre pas dans le cadre d'une politique écologique et solidaire, qu'il n'y a pas de nouveaux projets en ce domaine. Il votera donc contre le compte administratif.

Madame le Maire redonne la parole à Monsieur MAERTENS pour répondre aux propos des différents intervenants.

Monsieur MAERTENS explique que l'équipe municipale a travaillé sur de multiples sujets depuis deux ans, afin de faire des économies. Heureusement que les charges à caractère général ont été stabilisées, car si l'on était resté sur la courbe de progression de 2003 à 2012, il y aurait eu des augmentations substantielles en 2014 et 2015, et qu'au lieu d'avoir des économies sur ce compte administratif, nous aurions une majoration des dépenses de près d'un million d'euros. Si aucun changement de cap n'avait été pris, notre excédent constaté à la clôture de ce seul exercice qui est de 2,6 millions, n'aurait été que de 134 000 €.

Il cite le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Michel SAPIN, qui affirme « *que les collectivités locales doivent faire des efforts en cette période difficile* »

Il prend pour exemple le marché de chauffage où différents postes ont été travaillés avec succès. Les baisses de chauffage évoquées par Monsieur VERDONCK correspondent en fait à une diminution de la température, lors des périodes de non utilisation des salles. La température de 14° est d'usage dans les salles de sport. De même que pour la restauration scolaire, une plus grande vigilance a été demandée et respectée en ce qui concerne l'estimation du nombre de rationnaires. Un certain nombre de mesures vont à l'avenant, notamment pour les fournitures administratives, entre autres, où un audit interne démontre la cessation des gaspillages. En termes de compétences, nous avons investi dans un poste de contrôleur de gestion et avons étendu la capacité de travail des services techniques, par l'arrivée d'un nouvel ingénieur spécialisé dans les questions environnementales.

Monsieur MAERTENS annonce également au Budget Supplémentaire une section d'investissements particulièrement importants et autofinancée. La raison des économies étant justement, de réaliser des investissements très attendus de la population.

Répondant à Monsieur MUNRO, il rappelle qu'une grande politique d'isolation est en cours, notamment dans les écoles. Les recettes ont heureusement augmenté. La Dotation Globale de Fonctionnement a baissé de 10%, et si les dotations de la ville se maintiennent, ce n'est que grâce à la Dotation de Solidarité Urbaine. Il faut peut être s'en féliciter mais cela est quand même un signe de fragilité car si l'on perd la Dotation de Solidarité Urbaine la situation de la ville sera particulièrement difficile.

Revenant sur les restes à réaliser, il rappelle qu'il s'agit là de dépenses certaines, validées par un bon de commande ou un marché, et qu'à l'examen si le montant facial est supérieur au montant de 2014 cela est dû à différents postes qu'il convient d'analyser. En effet, en 2015, 3 projets occupent la quasi intégralité des restes à réaliser : l'accessibilité pour 600 000€, l'éclairage public pour 234 000€ et l'opération de requalification de la rue Jules Vallès pour 320 000€. Une fois ces 3 opérations isolées, le solde des restes à réaliser est de 690 00€, ce qui est nettement mieux qu'en 2014.

En dernier point, l'adjoint aux finances souhaite signaler les procédures mises en place qui favorisent le travail inter services. Il regrette les constats négatifs formulés par l'opposition alors que la majorité présente en 2015 le meilleur excédent jamais constaté depuis 15 ans. Le groupe majoritaire se veut au service des loossois pour sortir la ville de ses retards et la première économie qui a été réalisée a été une baisse des indemnités du maire et des adjoints qui a permis de réduire ce budget de près de 300 000€.

Madame le Maire intervient sur le fait que le nom d'un agent ait été cité par l'opposition en séance. Elle signale la distinction qu'il convient d'opérer entre les fonctionnaires et les élus. Le parcours professionnel de ce fonctionnaire fait partie du cheminement normal d'un agent ayant une évolution de carrière conforme à ses vœux, et elle souhaite que chacun, élu comme agent, reste dans son registre, sans extrapolation ou supposition à arrière plan polémique.

Concernant le rapport d'audit de KPMG dont Monsieur VERDONCK dit n'avoir pas eu la version finale, elle signale qu'il y a quelques points mineurs à compléter, mais qu'en tout état de cause, ce document lui sera remis lorsque KPMG l'aura finalisé. Elle regrette, elle aussi, que des problèmes techniques n'aient pas permis la projection publique du PowerPoint et rappelle que pour l'emprunt toxique, la ville, malgré ses démarches acharnées, n'a rien obtenu de plus que ce qui était initialement envisageable. Néanmoins, toutes les démarches devaient être faites dans l'intérêt de la ville.

Elle insiste sur le fait qu'il n'y a pas eu de baisses de dotations aux associations et assume la baisse des attributions à l'AREFEP, au motif que la ville reprenait en charge une partie des missions remplies auparavant par l'AREFEP. L'établissement de critères pour l'octroi des subventions a certes amené des variations entre les associations, certaines ont eu un peu moins, mais d'autres ont vu leurs attributions augmenter en fonction de données objectives.

Concernant le constat négatif sur la vie associative, Madame le Maire rappelle qu'à son arrivée il y avait 60 associations, et qu'elles sont maintenant près de 90, au point où il est devenu problématique de leur attribuer des salles. Elle ajoute que cette vitalité est réjouissante.

Concernant le personnel, des mesures ont été déjà prises notamment pour la communication (« Entre nous # »), le travail paritaire, et la mobilité interne.

Monsieur MUNRO et Monsieur VERDONCK ont fait état de baisse de consommation d'énergie, elle signale qu'il y a eu effectivement des baisses de chauffage dans les salles inoccupées, mais aussi dans les salles de sport, où parfois il faisait trop chaud et où il fallait ouvrir les fenêtres, et qu'elle n'a eu aucune réclamation des sportifs.

Concernant l'évolution des NAP, celles-ci ont évolué en accord avec les enseignants et avec les parents. Pour les festivités, les constantes sont tout à fait différentes : le 14 juillet n'a pas été abandonné comme il est prétendu, il s'est déplacé des Oliveaux au Château de la Pierrette (parc), et a été mutualisé avec la ville d'Haubourdin, avec un grand succès.

La fête des allumoirs est toujours aussi dynamique. Par contre fustiger la ville pour le report de la St Nicolas 2015, est un mauvais procès. L'an dernier, nous avons dû suspendre cette fête à contre cœur, du fait des attentats et de l'état d'urgence. Au contraire des affirmations proférées, des nouvelles manifestations ont vu le jour, notamment « loisirs en fête », la semaine éco citoyenne, et un carnaval de printemps a été créé, ce qui prouve que l'on peut augmenter les manifestations rassemblant la population, sans dépenser à tort et à travers.

Concernant l'environnement : Madame le Maire signale que la ville a signé le plan climat depuis 2015 à la MEL, et, qu'opérationnellement de nombreux doubles vitrages sont déjà installés. Certes c'est une opération discrète, non prestigieuse, mais néanmoins fort utile et efficace.

Revenant sur les baisses des dépenses en matière des « fêtes et cérémonies », elle fait un constat sur la baisse des factures d'alcool, et rappelle le nombre de bouteilles consommées en 2013 (par exemple, 224 bouteilles de whisky « normal », et 28 de whisky « supérieur » / 93 bouteilles d'alcool anisé), et au cours du seul 1<sup>er</sup> trimestre 2014 (145 bouteilles de whisky « normal », et 12 de whisky « supérieur » / 49 bouteilles d'alcool anisé). Nombre réduit à néant en 2015, à la fois pour le whisky, le porto, le Ricard. Les seules dépenses d'alcool concernent désormais le champagne offert à tous les résidents des Foyers-logements lors du centenaire d'un loosois qui y réside. La municipalité vit plus simplement et on applique la même démarche à l'ensemble de nos actions.

En ce qui concerne les associations : en 2013, 86 000€ ont été affectés aux associations sportives et 111 000 € en 2015. Malgré cela, les subventions allouées aux associations sportives à Loos, sont encore inférieures à celles allouées par d'autres villes, notamment à Ronchin.

Concluant sur les critiques relatives au manque d'actions écologiques, elle signale qu'en matière de développement durable, la ville a affecté un agent à temps plein, et que des actions concrètes voient le jour, lisibles sur le site de la Ville.

Le débat et les explications étant terminés, sur le compte administratif, Madame le Maire quitte la salle et laisse la Présidence de la séance à Monsieur MAERTENS.

Monsieur MAERTENS fait procéder au vote de ce compte, qui est adopté par le groupe « Choisir Loos ». Les groupes « EELV » et « PS et Personnalités » votent contre.

Adoptée par 25 voix pour et 7 contre

#### **26 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2015**

Monsieur MAERTENS présente le compte de gestion, dont il rappelle qu'il s'agit de la comptabilité tenue par le Trésorier principal de Loos les Weppes, qui est le comptable de la ville.

Il résume la délibération en précisant que les écritures du comptable de la ville sont en tous points identiques, tant dans les montants dépenses, recettes et reprises des résultats des exercices antérieurs.

Monsieur VERDONCK intervient en précisant que son groupe votera contre cette délibération au motif que certaines écritures pourraient être invalidées par des organes de contrôle. C'est la raison pour laquelle son groupe ne peut voter favorablement.

Madame le Maire fait procéder au vote. Cette délibération est adoptée par le groupe EELV et Choisir Loos, le groupe PS et personnalités votant contre.

Adoptée par : 26 voix pour et 6 contre.

#### **27 – ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES TIPI TITRE**

Monsieur MAERTENS explique que cette délibération a pour but de permettre à nos administrés qui utilisent les services du restaurant scolaire, des garderies périscolaires, du restaurant des aînés, du centre de loisirs, de payer de façon dématérialisée les sommes dues. Il s'agit dans ce cas des utilisateurs qui n'auraient pas su ou pu payer à la caisse des régisseurs, les sommes dues, et pour lesquelles les services municipaux auraient dû émettre un titre de recette. C'est une procédure moderne et rapide qui va faciliter la vie des administrés et la rapidité des paiements. Les loossois ne seront plus obligés de se déplacer à la trésorerie principale pour y payer les montants dus, ou y envoyer un chèque pour solder leurs titres. A cela, Monsieur l'adjoint ajoute qu'en cas d'avis favorable, la ville devra signer une convention avec la direction générale des finances publiques.

Adoptée à l'unanimité.

#### **28 – ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES TIPI REGIE**

Monsieur MAERTENS précise que cette délibération est quasi-identique à la précédente, sauf qu'elle concerne le paiement des factures émises par le régisseur. Jusqu'à présent, les administrés devaient se rendre à la régie, pour payer les sommes dues, ou bien liées à la factures. Avec ce dispositif, nous pourrions payer de façon dématérialisée.

Là aussi, la signature d'une convention avec la direction générale des finances publiques est nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

#### **29 – ARMEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE EN ARMES DE CATEGORIE B**

Monsieur FORNACIARI souhaite avoir un propos préliminaire en rappelant que la ville de Loos a été présente lors de l'installation du premier conseil métropolitain de France de sécurité et de prévention de la délinquance, celui de la MEL.

Il annonce aussi la mise en place effective du 1<sup>er</sup> chantier TIG dans la ville de Loos, et signale enfin l'inauguration du Local Ressources aux Oliveaux (local d'insertion à l'emploi pour les jeunes de 18 à 30 ans), en lieux et places du local « grands jeunes ». Cette inauguration aura lieu mercredi 1<sup>er</sup> juin, dans l'après-midi.

Présentant la délibération sur l'armement, Monsieur FORNACIARI constate que dans les faits la police nationale n'est pas suffisamment présente sur le territoire de la ville. Les moyens de l'État n'étant plus suffisants pour faire face à l'ensemble de ses obligations, c'est la police municipale qui est en première ligne dans la quasi intégralité des situations. Il illustre ce changement en précisant que le

« 17 » appelle régulièrement la police municipale pour intervenir alors que c'est le rôle même de la police Nationale qui n'a plus les effectifs pour remplir ses missions. C'est d'ailleurs devenu un réflexe pour les Loossois, d'appeler en premier lieu, la police municipale.

Le contexte général relatif aux attentats, à la circulation des armes, aux trafics en tous genres et à la demande unanime des agents de la police municipale a amené la majorité municipale à proposer d'équiper les services de police municipale, de tous les moyens nécessaires à la réalisation de ces missions, et ce, en toute sécurité. Il signale que le groupe majoritaire a évolué dans ses réflexions depuis le début de mandat. En effet, initialement le groupe était opposé à l'armement de la police municipale. Il rappelle enfin que l'utilisation éventuelle d'un tel équipement, ne peut se faire qu'en cas de légitime défense, dont il définit les caractéristiques.

Madame BALDEYROU intervenant pour le groupe majoritaire précise que cette problématique est devenue urgente à régler et que la ville de Loos n'a pas répondu à la proposition faite par l'Etat d'adhérer à un dispositif expérimental, permettant d'utiliser des armes recyclées de la police nationale. Le choix d'acquérir les armes neuves a été pris pour des mesures de sécurité et de fiabilité. Elle signale enfin que cet armement ne sera effectif qu'après une formation stricte et dûment validée de nos agents de la police municipale.

Madame MASQUELIER intervenant pour son groupe, souligne que cette thématique est un sujet sociétal de fond qui a été relancé lors de graves événements récents. Elle précise que son groupe n'aura pas une position globale sur cette délibération, car il n'y a pas un avis unanime sur la dotation en armes létales. Ces positions divergentes correspondent à des conceptions fort différentes des missions de la police municipale. Au sein de son groupe, ceux qui ne sont pas favorables pour cet armement, estiment que le port d'une arme létale n'est pas en adéquation avec le statut de nos policiers municipaux, qu'il y a là un véritable transfert de responsabilité de la part de l'Etat, que la mission de la police municipale est une mission de proximité, c'est un auxiliaire, et les missions ne devraient pas conduire nos agents à des prises de risque aussi importantes. Par ailleurs, la situation globale de la ville de Loos ne le justifie pas. Les membres qui ont cette attitude, ne mésestiment pas les risques, mais s'interrogent sur le fait que de porter une arme peut être aussi une provocation envers un délinquant à utiliser son propre armement. Par contre, les membres de son groupe qui y sont favorables, estiment qu'on ne peut laisser les fonctionnaires de la police municipale sans défense, que la profession a fortement évolué et que les conditions d'exercice ont changé. Il faut donc une protection globale.

Monsieur MUNRO constate le coût important et disproportionné de cet équipement : 12 personnes à équiper à raison de 900 €/personne et par arme plus les coffres forts indispensables au remisage de ces armes, l'entretien etc... il préférerait qu'il y ait des rotations de la police nationale et se déclare fortement opposé à cet armement létal. Il regrette amèrement le manque d'éducation et de civisme, qui amène une partie de la population à des attitudes dévoyées qui nous impose ce type de choix. A Loos, les missions de la police municipale ont évolué, avant d'armer nos agents, il faudrait un véritable audit de sécurité, afin de mesurer concrètement les faits de délinquance, leurs risques potentiels, et prendre des mesures de bon sens. L'armement n'empêchera rien mais créera un risque supplémentaire. Il votera contre.

Monsieur FORNACIARI répondant aux différentes réflexions, reprend les propos du Président de la République, du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur qui évoquent en matière de terrorisme, les termes de « guerre totale ». Il regrette que sa proposition de constituer un groupe de travail sur l'armement permettant d'avoir une réflexion commune et d'avoir le sens des responsabilités partagé, soit restée sans réponse depuis 3 mois. Il regrette que l'opposition ne soit capable que de polémiquer alors que la majorité travaille ardemment à servir au mieux les intérêts des Loossois. Il estime que la délibération proposée permet d'éclaircir la position de chacune et de chacun face à ses responsabilités : la vision de la majorité étant pragmatique, transparente, au-delà des clivages politiques, tandis que les membres de l'opposition votant contre cette délibération sont en total décalage avec une réalité de terrain mettant la police face à des délinquants de plus en plus agressifs.

Madame le Maire intervient. Il y a des arguments en faveur et d'autres en défaveur de l'armement. Toutes les positions sur ce sujet sont éminemment défendables et respectables mais aujourd'hui il faut prendre une décision. Elle ajoute qu'elle-même et son groupe étaient contre cet armement lorsqu'ils sont arrivés en Mairie, mais en fonction des circonstances et des missions de la police municipale, de la demande unanime des agents et malgré une délinquance en baisse, il faut constater qu'il y a néanmoins des pics ponctuels et parfois violents, qui exposent nos agents à de réels risques.

Le terrorisme est toujours « inattendu ». Les missions actuelles de la police municipale sont, de fait, les missions que doit normalement remplir la police nationale. Nos policiers municipaux répondent à la demande et aux attentes de la population. Elle rappelle que fréquemment le 17, pour pallier à des insuffisances d'effectifs de la police nationale, demande à la police municipale d'intervenir. Il s'agit là aussi d'une réalité. Le souhait de nos policiers municipaux, est d'être mis en capacité de se défendre. C'est aussi une forme de dissuasion.

Elle ajoute enfin que le débat évoqué par Madame MASQUELIER, a également eu lieu avec les membres du groupe majoritaire, avec des arguments identiques, mais qu'une position unanime a été arrêtée.

Avant de passer au vote de cette délibération, elle affirme respecter les divergences de position, répétant que toutes les conceptions en ce domaine peuvent être fondées.

Passant au vote, la délibération est adoptée par 29 voix pour : groupes « Choisir Loos » et 4 membres du groupe « Socialistes et personnalités de Loos » (Mme MASQUELIER, M. VERDONCK, M. GRUSZCZYNSKI, M. PLANQUE) et 3 contre : 2 membres du groupe « Socialistes et personnalités de Loos » (Madame CONSEIL et Madame ROUSSEL) et groupe « Loos Ouverte ».

### **30 – TARIFS DE LA CULTURE POUR LA SAISON 2016-2017**

Madame MARTEL présente la délibération en donnant les tarifs pour les différents types de manifestations qui se déroulent au Théâtre du Square et à l'EFM.

Aucune demande d'intervention n'est formulée. Madame le Maire complète le propos de l'adjointe à la culture en précisant qu'un tarif conférence a été créé à l'EFM car il n'existait pas. Le tarif est identique à celui des conférences données au Théâtre du Square. Elle tient à signaler que la gratuité est instaurée pour les scolaires, alors qu'auparavant, ils devaient s'acquitter d'une participation de 2€.

Les spectacles en « tête d'affiche » ont vu eux aussi leur tarif réduit de 50% et un certain nombre de gratuité viennent faciliter l'accès à la culture car la volonté du groupe majoritaire est que la pratique culturelle ne doit pas être freinée par une insuffisance ou des difficultés financières.

Adoptée à l'unanimité.

### **31 – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE DE LA CAISSE DES ECOLES**

Madame le Maire précise que suite à la démission de Monsieur DESPIERRE, il convient de remplacer un des représentants du groupe majoritaire au conseil d'administration de la caisse des écoles. Pour ce faire, elle propose la candidature de Madame BALDEYROU.

Madame CONSEIL intervient au nom du groupe « PS et personnalités », et souhaite rappeler le rôle de la caisse des écoles qui est un établissement public, autonome, doté d'un budget de 146 000€ en 2016, et dont le financement est majoritairement assuré par l'Etat, la ville, mais aussi la CAF. Elle en définit le rôle et l'importance et tient à souligner la très grande qualité du travail des équipes et regrette l'absence depuis juillet 2014, de Monsieur DESPIERRES, absence qui pose des problèmes de respect de quorum, et donc de retard dans les votes. Elle regrette également les dysfonctionnements de la caisse des écoles et le fait qu'il faille sans cesse réclamer les documents.

Madame le Maire remercie Madame CONSEIL pour son intervention et précise que pour l'avenir, la charge d'organisation administrative des réunions de la caisse des écoles sera reprise par le service de l'Administration Générale, et que grâce à l'élection du nouveau délégué du conseil municipal, les problèmes de quorum ne seront plus qu'un mauvais souvenir.

La délibération est adoptée par les membres du groupe Choisir Loos et EELV. Le groupe PS et personnalités ne prend pas part au vote.

### **32 – OPERATION DE CONSTRUCTIONS D'UN RESTAURANT SCOLAIRE PLACE JEAN JAURES ET CHANGEMENT D'AFFECTATION DU STADE ANATOLE FRANCE**

Monsieur ROUSSEL expose que les effectifs d'enfants fréquentant la restauration scolaire de la ville, sont en constante augmentation et qu'un ensemble d'écoles (A. France, Curie Michelet) sont les plus éloignées des points de restauration municipaux.

Il présente le projet de la construction d'une salle de restauration qui jouxterait l'école A. France, et empièterait sur le « terrain de foot » actuellement inutilisé par les associations sportives. La construction à envisager aurait une surface de quelques centaines de m<sup>2</sup>. Aussi propose t-il que le conseil municipal se prononce sur la désaffectation du stade A. France du domaine public municipal, d'acter le changement d'affectation de ce stade, et d'autoriser Madame le Maire à lancer une consultation de procédures adaptées, en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant prévisionnel de 150 000€ HT incluant une mission de base et les missions complémentaires. Il précise que le Député de la circonscription, Monsieur Bernard ROMAN, s'est engagé à verser une subvention de 30 000€, qu'il prendrait sur sa réserve parlementaire.

Madame ROUSSEL intervient au nom du groupe « PS et personnalités ». Son groupe ne peut qu'approuver un tel projet qui est la reprise de la liste 100 % LOOS Le groupe n'a pas d'objection à formuler sachant qu'un service nouveau sera rendu aux enfants des écoles et qu'une partie du terrain continuera à servir à la fois aux écoles et aux centres de loisirs. Son groupe votera donc pour.

Monsieur MUNRO estime que ce projet est une bonne chose. Il est satisfait de la garantie donnée qu'un maximum de 1000m<sup>2</sup> sera consommé sur l'espace herbeux. Il s'interroge sur le devenir du reste du terrain qui, propose t-il, pourrait devenir un jardin accessible à l'ensemble des habitants du secteur. Il votera pour cette délibération.

Madame le Maire répondant aux interrogations de Monsieur MUNRO rappelle que le souci de développement durable est parfaitement intégré par la majorité municipale, qui a lancé un groupement de commandes avec Haubourdin, dans le cadre d'un nouveau marché pour assurer l'approvisionnement de la restauration scolaire. Ce marché prévoit une augmentation des produits BIO, mais aussi des recours plus importants aux circuits courts. Elle rappelle par ailleurs, que le reste du terrain ne peut être affecté à des jardins, car il sert aux activités sportives des écoles environnantes et au centre de loisirs maternel, qui s'y déroule à chaque vacances scolaires.

Adoptée à l'unanimité.

### **33 – RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL POUR UN POSTE « ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT ET A LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE » DANS LE CADRE DU NPNRU**

Madame GRIERE présente la délibération qui tend à autoriser Madame le Maire à recruter un contractuel en vue de remplir les fonctions d'Adultes-relais, dont le poste est subventionné par l'ANRU. Le recours à un contractuel s'explique par le fait, que la fonction publique territoriale ne prévoit pas de cadre d'emploi adapté à ce profil. La personne devra justifier d'une expérience et/ou d'un diplôme dans la gestion urbaine, et/ou d'un diplôme dans le domaine de l'urbanisme. Elle sera recrutée pour une durée maximale de 6 ans, débutant par une période de 2 ans.

Sa rémunération sera calculée sur le 2<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché et elle aura pour mission, un travail de proximité avec la population, d'informations et d'accompagnement. Elle sera un relais entre les habitants et les différentes composantes de la ville, mais sera aussi un acteur important de la politique urbaine.

Monsieur MUNRO prend la parole et estime que le rôle de cette personne sera particulièrement important surtout dans le développement de la participation des habitants.

Adoptée à l'unanimité.

### **34 - COUP DE POUCE 2016**

Madame CADART rappelle que le but de l'opération coup de pouce, est de permettre à des jeunes de pouvoir prendre une licence ou une inscription dans un club sportif ou une association culturelle, dont le siège ou l'activité principale se déroule dans la commune de Loos. En fonction des revenus, l'aide sera plafonnée à 40€/année/jeune et il est proposé de fixer un budget de 3000€ réservé à cette action 2016.

Madame MASQUELIER précise qu'il s'agit là d'une délibération qui reconduit une action lancée en 1998, et que son groupe a toujours soutenue. Elle regrette le fait de devoir réclamer le bilan dont l'absence de production ne permet pas aux élus d'étudier objectivement le contenu dans l'enveloppe. Elle souhaite qu'au cours d'une prochaine commission, une étude plus approfondie de ce dossier soit réalisée.



Monsieur MUNRO rejoint le constat fait par Madame MASQUELIER. Il s'agit de la continuité d'une action et regrette le peu d'offres culturelles. Il constate en effet que c'est le sport qui prédomine encore.

Madame le Maire précise que lorsqu'elle était dans l'opposition, ces documents ne lui étaient jamais remis, même après réclamations. Il y a donc un pas important qui a été franchi par la majorité en termes de transparence et de démocratie. S'adressant à Monsieur MUNRO, elle constate qu'effectivement il y a beaucoup d'appétence pour le sport de la part des jeunes, qui sont plus particulièrement des garçons. Il n'appartient pas à la ville d'orienter les choix des enfants, choix qui sont faits en accord avec leurs familles, et pour qu'il y ait des attributions en ce domaine, il faut qu'il y ait des demandes qui nous soient présentées. Elle acquiesce à la demande de Madame MASQUELIER d'une étude, lors d'une prochaine commission, souhaitant que des propositions soient faites en vue d'améliorer le dispositif.

Adoptée à l'unanimité

### **LUTTE CONTRE LES TAGS**

Monsieur FORNACIARI rappelle qu'en 2012, le dispositif instauré avait une portée limitée, à la fois dans son étendue mais aussi dans la participation financière. Il rappelle que la ville a eu recours à une réflexion et à des expérimentations diverses en ce domaine. D'un commun accord avec les diverses parties a été tirée la conclusion que ce type de prestation devait être assurée par une entreprise spécialisée. Ceci explique la proposition de ce nouveau dispositif qui concernerait les façades des immeubles et les clôtures visibles et accessibles directement depuis le domaine public ou les voies ouvertes à la circulation. Pour les locaux à usage d'habitation, les bénéficiaires de ce dispositif seraient les propriétaires occupants et les bailleurs des immeubles individuels, ainsi que les syndicats de copropriétés de moins de 10 logements. Les propriétaires de locaux comportant des activités commerciales, libérales ou artisanales, pourraient bénéficier également de ce dispositif dont la prise en charge financière par la ville, sera limitée aux TAGS réalisés à une hauteur de moins de 2 mètres, et dont la surface n'excède pas 5m<sup>2</sup> pour les logements et 10m<sup>2</sup> pour les autres locaux. Préalablement à l'enlèvement des TAGS, une convention serait signée avec le propriétaire des lieux, afin de dégager la responsabilité, à la fois de la ville et de l'entreprise intervenante, en cas de dégradation due à l'enlèvement des TAGS.

Madame BALDEYROU intervient au nom du groupe « Choisir Loos », et rappelle qu'une ville propre et active justifie l'implication de la majorité municipale dans la lutte contre les TAGS.

Madame ROUSSEL intervenant au nom du groupe « PS et personnalités », approuve la poursuite de l'action, mais s'étonne, néanmoins qu'APRONET ne soit le porteur de cette action. Toutefois, elle conçoit que le matériel spécialisé, nécessaire à cette prestation est extrêmement coûteux. Par ailleurs, il semblerait que l'entreprise retenue pour intervenir est une entreprise loossoise. Néanmoins, ce dispositif porte interrogation tout d'abord quant à la hauteur et à la superficie prise en charge, et se demande ce que ferait le propriétaire si les plafonds de dimension étaient dépassés et qu'il soit dans l'impossibilité financière d'y faire face.

Monsieur MUNRO quant à lui rappelle la délibération du 25 septembre 2015, qui était un dispositif expérimental.

Monsieur FORNACIARI répond à ces questions notamment par l'impossibilité en fait pour Apronet de répondre à cette demande, trop spécialisée et complexe technologiquement. Il précise qu'il faut bien mettre des limites à l'intervention de la ville. Néanmoins les TAGS ne seront pas regardés au millimètre, et nous saurons faire preuve de souplesse. Cette mesure est une première, en ce qu'elle prévoit la gratuité pour les loossois. Il rappelle que quelques petits travaux ont été faits sur des TAGS dits « normaux » et que nous nous sommes vite rendus compte des limites de cet exercice, sans matériel spécifique. Parallèlement, il rappelle que la ville recherche toujours des murs d'expression artistique pour les « graffeurs ».

Adoptée à l'unanimité.

**36 - DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (RENFORT DE L'EQUIPE DE LA HALTE-GARDERIE DES OLIVEAUX POUR LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN DIFFICULTE)**

Madame Hameau propose au conseil d'accompagner un dispositif expérimental mis en place par la CAF en vue de favoriser l'éveil, l'épanouissement des enfants fréquentant la Halte garderie des Oliveaux qui accueille des enfants de l'âge de quelques mois jusqu'à 6 ans. Parmi eux certains nécessitent un accompagnement plus adapté. Cela participe à un bon cheminement de l'enfant mais aussi du groupe tout entier.

La CAF subventionne à 80 % et pour un an un agent à mi temps supplémentaire rémunéré sur la base de l'indice brut 342.

Il est donc demandé de souscrire à ce dispositif qui améliore les conditions de séjour des enfants et participe à son harmonieuse évolution dans sa vie débutante.

En préambule à l'explication du vote qui sera celui de son groupe Monsieur GRUSZCZYNSKI souhaite revenir sur le PEDT qui est passé en information, laquelle ne permet pas l'expression des groupes. Il regrette l'absence de concertation sur ce projet qui aurait pu faire l'objet d'un travail et d'une réflexion en commission rendue impérative par un bilan catastrophique dont on n'a pas tiré les leçons. Il regrette une vision visant uniquement à optimiser des moyens humains et matériels. Il conclue que ce projet n'est qu'un exposé du temps passé par l'enfant à l'école. Sur cette délibération et celle à venir son groupe votera pour.

Adoptée à l'unanimité

**37 - DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF)**

Madame Hameau expose qu'à la cité des enfants un dispositif est dénommé Lieu d'accueil enfants parent ou îlot kangourou. Il permet de répondre à des questions et d'accompagner des parents de jeunes enfants qui rencontrent parfois des difficultés dans leur éducation ou ne savent pas quels comportements adopter dans certaines circonstances. Ce dispositif financé par la CAF permet de recourir aux services d'une professionnelle de santé.

Ce poste est aussi financé à 80 % par la CAF.

Il est donc demandé de reconduire cette action et d'autoriser le recrutement

Monsieur MUNRO interroge sur les différences de rémunération puisque les bases de calcul entre les deux postes proposés au vote, sont différentes.

Madame le Maire lui répond qu'il s'agit d'un côté d'une personne spécialisée dans la garde d'enfants. De l'autre côté nous avons recours à un médecin-psychiatre.

Répondant à Monsieur GRUSZCZYNSKI, elle précise que son intervention ne concerne pas l'objet de la délibération puisqu'il évoque le PEDT. Elle rappelle que le PEDT a fait l'objet d'une concertation avec les enseignants ainsi qu'au sein des conseils d'écoles. Là se situe le lieu de concertation naturel pour un PEDT. L'élue d'opposition propose un travail en commission, pourquoi pas un colloque sur ce thème ? Cette idée est à creuser.

Adoptée à l'unanimité

**L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question orale n'étant posée, Madame le Maire lève la séance à 22 H 45.**

Le secrétaire de séance,

Matthieu MONTIGNIES

Le Maire,

Anne VOITURIEZ